



Zaventem, le 15 septembre 2020

**Note aux Réviseurs Agréés**  
**Communication 2020/07**

Chères Consœurs,  
Chers Confrères,

**Concerne : « Best Estimate » - Transmission de / Accès aux documents de travail du réviseur agréé**

Dans le cadre des entretiens entre l'IRAIF et la Banque Nationale de Belgique (la BNB) concernant la collaboration au contrôle prudentiel du « *Best Estimate* », il appert que, dans certaines circonstances, la BNB pourrait souhaiter obtenir copie / accès à certains documents de travail relatifs aux travaux spécifiques du réviseur agréé sur cet aspect.

Le Conseil de Direction de l'IRAIF a préparé une lettre de transmission de / d'accès aux documents de travail du réviseur agréé sur le « *Best Estimate* » qu'elle a discutée à la BNB.

Si dans le cadre de vos travaux sur le « *Best Estimate* », la BNB devait formuler une telle demande, le Conseil de Direction recommande l'utilisation de la lettre annexée à la présente communication.

N'hésitez pas à m'adresser, ou à un autre membre du Conseil de Direction ou à Claude Louckx, Secrétaire Scientifique (c.louckx@irefi-iraif.be), vos éventuelles questions et/ou remarques à propos du contenu de la présente communication.

Olivier Macq  
Président